

RAPPORT N° 05/6-45
au Conseil Municipal

OBJET

POLITIQUE DE LA VILLE

FINANCEMENT EN FONCTIONNEMENT POUR 2005
AU TITRE DES ACTIONS CONTRACTUALISEES DU CONTRAT DE VILLE
(MODIFICATION)

Par Délibération n° 99/7-65 du 14 décembre 1999, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer le troisième Contrat de Ville Intercommunal avec l'Etat, la Région, le Département, la Caisse d'Allocations Familiales et la Commune de Sainte-Marie portant sur la période 2000/ 2006.

Le Conseil Municipal a, par ailleurs, autorisé le Maire à engager la part des crédits contractualisés, afin de permettre la mise en œuvre des actions du programme 2000/ 2006 de la Politique de la Ville signé entre l'Etat, le Département, la Région et la Commune.

En séance du 11 mars 2005, par la Délibération n° 05/1-04, le Conseil Municipal a voté une programmation pour le financement en Fonctionnement au titre des opérations contractualisées du Contrat de Ville) pour 2005. Celle-ci a été validée par le Comité de Pilotage de la Politique de la Ville le 17 mars 2005.

La Délégation Interministérielle à la Ville, par Lettre-Circulaire du 11 mars 2005, a notifié à la Commune l'application de la Circulaire-cadre Ville/ Budget du 4 avril 2002. En conséquence, une diminution des crédits contractualisés de Fonctionnement est à constater.

Il convient aujourd'hui, de se prononcer sur les financements définitifs au titre des crédits contractualisés de Fonctionnement de la Commune pour le programme d'actions à mettre en œuvre en 2005 (le tableau financier récapitulatif des actions en Fonctionnement est joint en annexe).

Par conséquent, je vous demande de m'autoriser :

- à engager les actions du Contrat de Ville pour l'année 2005 ;
- à engager les crédits de la Commune pour les actions contractualisées ;
- à contracter selon la procédure réglementaire choisie (appels d'offres, marchés négociés, lettres de commande...)

RAPPORT N° 05/6-45

- à solliciter les subventions correspondantes auprès de l'Etat et du Département ;
- à demander à l'Etat et au Département le versement direct à l'opérateur des subventions dédiées à la prévention spécialisée ;
- à procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**POUR LE BUREAU DU MAIRE ABSENT
LE 1^{ER} ADJOINT**



Jacques MOREL

**DELIBERATION N° 05/6-45
du Conseil Municipal
en séance du jeudi 15 septembre 2005**

OBJET

POLITIQUE DE LA VILLE

**FINANCEMENT EN FONCTIONNEMENT POUR 2005
AU TITRE DES ACTIONS CONTRACTUALISEES DU CONTRAT DE VILLE
(MODIFICATION)**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Délibération n° 05/1-04 du 11 mars 2005 portant financement en Fonctionnement pour 2005 au titre des actions contractualisées du Contrat de Ville ;

Vu la Lettre-Circulaire du 11 mars 2005 de programmation des crédits du Ministère Délégué à la Ville pour l'exercice 2005, en application de la Circulaire-cadre Ville / Budget du 4 avril 2002 ;

Sur le RAPPORT N° 05/6-45, présenté par le Député-Maire, au nom des Commissions 1° Prévention, Sécurité et Politique de la Ville, et 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le programme des actions en Fonctionnement au titre des crédits contractualisés du Contrat de Ville pour l'année 2005, dont la liste est jointe en annexe, lequel remplace et complète celui validé par Délibération du 11 mars 2005 susvisée.

ARTICLE 2

Autorise le Député-Maire à engager les actions du Contrat de Ville pour l'année 2005, à procéder aux inscriptions budgétaires du programme en Fonctionnement et à le proposer aux instances de la Politique de la Ville.

PROJET DE DELIBERATION N° 05/6-45

ARTICLE 3

Autorise le Député-Maire à demander à l'Etat et au Département le versement direct à l'opérateur des subventions dédiées à la prévention spécialisée.

ARTICLE 4

Autorise le Député-maire à solliciter les subventions auprès de l'Etat et du Département.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le **22 SEP. 2005**

**POUR LE DEPUTE-MAIRE ABSENT
LE 1^{ER} ADJOINT**



Jacques MOREL

(Handwritten signature of Jacques Morel)

RAMMATION MODIFIEE

SERVICE PILOTE	PORTEUR DE L'ACTION	LIBELLE DES ACTIONS	ACTUALISES		AUTRES		
			COM	TOTAL CDV	Com.CO FONCT	DROIT COMMUN	
CHAUDRON							
JUSTICE	CLJ	Déplacements sportifs et culturels	347 000,00	34 000,00			
DRASS	LIVE FORMATION et GROOVE	Live Formation et Groove	10 525,00	10 500,00			
DRIV	JEUNESSE 2000	Initiative citoyenne FPH	7 350,00	7 010,00			
SAINTE-CLOTILDE							
DRIV	MAISON DE QUARTIER DES TAMARINS	Initiative citoyenne FPH	9 450,00	9 000,00			
DRASS	AREP	Accompagnement à la fonction parentale	49 756,80	48 784,00			
MOUFIA							
DRASS	PROXIMA	Projets créateurs de lien social et d'activité économique	710 440,00	52 200,00		ADI	24 000,00
DRIV	ASS JEUNES MOUFIA	Initiative citoyenne FPH	5 250,00	5 000,00			
DRIV	CASE BOIS-DE-NEFLES	Initiative citoyenne FPH	2 125,00	2 500,00			
DOMENJOD / BRETAGNE							
DDJS	ASS ILET QUINQUINA	MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES CULTURELLES ET EDUCATIVES	4 697,50	9 395,00			
DRIV	ASS COLLECTIF BRETAGNE DOMENJOD	Initiative citoyenne FPH	1 800,00	1 600,00			
DRIV	ASS CASE DOMENJOD	Initiative citoyenne FPH	1 800,00	1 600,00			
DDJS	ASS QUARTIER PRIMA	ACTIONS DE PROXIMITE PRIMA	11 393,00	19 690,00			
CAMELIAS / MONTGAILLARD							
DRASS	PVC	LES CAMELIAIS QUARTIER CITOYEN	12 200,00	11 000,00			
DRIV	PVC	FPH	4 200,00	4 000,00			
DRASS	ARAST	PREVENTION DES GROSSESSES PRECOCES	1 300,00	9 000,00		ARAST	2 500,00
BAS DE LA RIVIERE							
DDJS	ASCRP	Aide fonctionnement	6 300,00	6 000,00			
SOURCE / BELLEPIERRE							
DRIV	ANALYSE	FPH	6 300,00	6 000,00			
DRASS	Allons bouger Bellepierre	Echange intergénérationnelle à Bellepierre	12 040,00	7 320,00		Autres participations	11 880,00
ACTION TRANSVERSALE DE PREVE							
SANTE							
DRASS	RESEAU PERINATAL REUNION	MISE EN PLACE DE QUATRE RESEAUX DE SANTE DE PROXIMITE - MONTAGNE/ BAS DE LA RIVIERE	51 280,00	56 400,00			
DRASS	ARPS	PREVENTION SIDA	12 350,00	11 750,00			
DRASS	AMAFAR	LUTTE CONTRE L'EXCLUSION	24 793,40	23 967,00			
DRASS	FONDATION ABBE PIERRE	SOUTIEN DE LA CELLULE FAMILIALE ET DE LA COHESION SOCIALE	28 800,00	23 000,00			
DDTEFP	ASS DES PROJETS	AIDE AUX ACTIONS CREATION D'ACTIVITES DES LES QUARTIERS PRIORITAIRES	90 800,00	60 000,00		France Active	36 000,00
CITOYENNETE							
DRASS	AVEC	Donner une place à nos différences	25 180,00	25 900,00			
DDJS	CRES	DIAGNOSTIC ASSOCIATION	10 974,00	54 870,00			
DDJS	COMMUNE	FORMATION ELUS ASSOCIATION	13 000,00	45 000,00			
EDUCATION	AREV	UN BON COUP POUCE	3 750,00	7 500,00			
PILOTAGE							
JUSTICE	CAP	Prévention locale	550 000,00	300 000,00	177 871,00	PLIE PJJ	30 680,00
	ARAST	Prévention spécialisée	2	93 304,70	36 000,00	Département	110 695,30
TOTAUX			1 390 604,70	916 290,70	213 871,00		215 755,30
DIFFERENCE ENVELOPPE							

RAPPORT N° 05/6-46
au Conseil Municipal

OBJET

POLITIQUE DE LA VILLE

FINANCEMENT EN INVESTISSEMENT POUR 2004/ 2005
AU TITRE DES ACTIONS CONTRACTUALISEES DU CONTRAT DE VILLE
(MODIFICATION)

Par Délibération n° 99/7-65 du 14 décembre 1999, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer le troisième Contrat de Ville Intercommunal avec l'Etat, la Région, le Département, la Caisse d'Allocations Familiales et la Commune de Sainte-Marie portant sur la période 2000/ 2006.

Le Conseil Municipal a, par ailleurs, autorisé le Maire à engager la part des crédits contractualisés afin de permettre la mise en œuvre des actions du programme 2000/ 2006 de la Politique de la Ville.

Par Délibération n° 03/7-07 en séance du 18 décembre 2003, le Conseil Municipal a adopté le financement en Investissement pour 2004 des actions de Politique de la Ville programmées au titre des opérations contractualisées du Contrat de Ville.

Par Délibération n° 05/1-05 en séance du 11 mars 2005, le Conseil Municipal a adopté le financement en Investissement pour 2005 au titre des opérations contractualisées du Contrat de Ville. Cette programmation a été validée par le Comité de Pilotage de la Politique de la Ville du 17 mars 2005.

La Délégation Interministérielle à la Ville, par Lettre-Circulaire du 11 mars 2005, a notifié à la Commune la programmation des crédits du Ministère Délégué à la Ville pour l'exercice 2005, en application de la Circulaire-cadre Ville/ Budget du 4 avril 2002. D'une manière générale, les opérations en Investissement ont vocation à être prises en charge par l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) sur les périmètres des Zones Urbaines Sensibles (ZUS).

Il convient aujourd'hui, de se prononcer sur la modification de plan de financement de certaines opérations, au titre des crédits d'investissement contractualisés de la Commune. Le tableau financier récapitulatif des actions concernées est ci-annexé.

Par conséquent, je vous demande de m'autoriser :

- à engager les actions concernées au titre du Contrat de Ville ;
- à engager les crédits de la Commune pour les actions contractualisées ;

RAPPORT N° 05/6-46

- à contracter selon la procédure réglementaire choisie (appels d'offres, marchés négociés, lettres de commande...);
- à solliciter les subventions attendues auprès du FEDER, de l'ANRU et du Département ;
- à signer tous les actes et documents administratifs se rapportant aux actions concernées ;
- à procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

POUR LE DEPUTE-MAIRE ABSENT
LE 1^{ER} ADJOINT



Jacques MOREL

**DELIBERATION N° 05/6-46
du Conseil Municipal
en séance du jeudi 15 septembre 2005**

OBJET

POLITIQUE DE LA VILLE

**FINANCEMENT EN INVESTISSEMENT POUR 2004/ 2005
AU TITRE DES ACTIONS CONTRACTUALISEES DU CONTRAT DE VILLE
(MODIFICATION)**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Délibération n° 03/7-07 en séance du Conseil Municipal du 18 décembre 2003 portant financement en Investissement pour 2004 des actions de Politique de la Ville programmées au titre des opérations contractualisées du Contrat de Ville ;

Vu la Délibération n° 05/1-05 en séance du Conseil Municipal du 11 mars 2005 portant financement en Investissement pour 2004 des actions de Politique de la Ville programmées au titre des opérations contractualisées du Contrat de Ville ;

Vu la Lettre-Circulaire du 11 mars 2005 de programmation des crédits du Ministère Délégué à la Ville pour l'exercice 2005, en application de la Circulaire-cadre Ville/Budget du 4 avril 2002 ;

Sur le RAPPORT N° 05/6-46, présenté par le Député-Maire, au nom des Commissions 1° Prévention, Sécurité et Politique de la Ville, et 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve la modification du financement en Investissement pour 2004 et 2005 des actions de Politique de la Ville programmées au titre des opérations contractualisées du Contrat de Ville, conformément au tableau joint en annexe.

DELIBERATION N° 05/6-46

ARTICLE 2

Autorise le Député-Maire à engager ces actions de Politique de la Ville.

ARTICLE 3

Autorise le Député-Maire à solliciter les subventions attendues auprès de l'Europe, de l'ANRU et du Département.

ARTICLE 4

Autorise le Député-Maire à signer tous les actes et documents administratifs se rapportant aux actions concernées.

ARTICLE 5

Autorise le Député-Maire à procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le **22 SEP. 2005**

POUR LE DEPUTE-MAIRE ABSENT
LE 1^{ER} ADJOINT




Jean-Jacques MOREL

MODIFICATION PLAN DE FINANCEMENT PDV

PROGRAMMATION 2004		CREDITS CONTRACTUALISES						CREDIT ORDINAIRE Comm
Maitre ouvrage	SOURCE	COUT TOTAL	FEDER	ETAT FIDOM	DEPT	COM	TOTAL CDV	
Commune	REHABILITATION D'UN KIOSQUE ET D'UNE PLACETTE A LA SOURCE (Angle Rue de la Source et Rue Hubert de Lisie)	70 000		35 000	21 000	14 000	70 000	10 500
MODIFICATION		CREDITS CONTRACTUALISES						CREDIT ORDINAIRE Comm
Maitre ouvrage	SOURCE	COUT TOTAL	FEDER	ANRU	DEPT	COM	TOTAL CDV	
Commune	REHABILITATION D'UN KIOSQUE ET D'UNE PLACETTE A LA SOURCE (Angle Rue de la Source et Rue Hubert de Lisie)	70 000		24 500	21 000	14 000	59 500	10 500
PROGRAMMATION 2005		CREDITS CONTRACTUALISES						
Maitre ouvrage	CHAUDRON - PRIMA	COUT TOTAL	FEDER	ETAT FIDOM	DEPT	COM	TOTAL CDV	
SEMPRO	AMENAGEMENT DES BERGES DE PRIMA	1 007 027	604 216	100 702,70	100 702,70	201 405	1 007 027	
MODIFICATION		CREDITS CONTRACTUALISES						
Maitre ouvrage	CHAUDRON - PRIMA	COUT TOTAL	FEDER	ANRU	DEPT	COM	TOTAL CDV	
SEMPRO	AMENAGEMENT DES BERGES DE PRIMA	1 007 027	604 216	100 702,70	100 702,70	201 405	1 007 027	
PROGRAMMATION 2005		CREDITS CONTRACTUALISES						
Maitre ouvrage	CAMELIAS / VAUBAN	COUT TOTAL	FEDER	ETAT FIDOM	DEPT	COM	TOTAL CDV	
COMMUNE	AMENAGEMENT DU SQUARE CAPAGORY	180 000		72 000,00	72 000,00	36 000	180 000	
MODIFICATION		CREDITS CONTRACTUALISES						
Maitre ouvrage	CAMELIAS / VAUBAN	COUT TOTAL	FEDER	ANRU	DEPT	COM	TOTAL CDV	
COMMUNE	AMENAGEMENT DU SQUARE CAPAGORY	180 000		63 000,00	72 000,00	36 000	171 000	9 000

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
 En séance du 15/10/15
 En annexe à la Délibération N° 2015/0116

LE MAIRE



Jean-Jacques MOREL
 1^{er} Adjoint